

Accès Labomep à travers le GAR

L'académie de Nice a renouvelé sa convention avec Sesamath et prend en charge la partie financière de la connexion SSO pour tous les établissements disposant d'un ENT et de l'accès au GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources numériques).

Procédure :

Pour voir Labomep dans sa console d'affectation du GAR :

PARTIE A : Il faut passer un abonnement sur <https://gar.sesamath.net/>

1. Il faut créer un compte avec l'adresse du chef d'établissement (responsable des commandes de ressources du GAR) ce.006...@ac-nice.fr et choisir un mot de passe (à retenir pour choisir ensuite les abonnements)

2. En validant ces identifiants, un code d'inscription vous ait envoyé sur l'adresse ce.006...

3. Ce code vous permet d'accéder sur le <https://gar.sesamath.net/> à l'onglet **Accueil-Gestion** et d'**ajouter des abonnements**

(Labomep + Manuels et Cahier Sesamath).

N'oubliez pas de **cocher** (CNIL/RGPD) puis de

Valider pour chaque abonnement.

site

PARTIE B : Dans le GAR

En tant qu'administrateur du GAR, vous pouvez affecter la ressource Labomep en accédant à la page d'affectation des ressources

- Menu CDI -> Affectation de Ressources
 - Entrer par ressource
 - Sélectionner Labomep (disponibles ∞)
 - Choisir la population « élèves et groupes »
 - Dans l'onglet « Divisions », cliquer sur « Tout sélectionner »
 - Cliquer sur Attribuer les exemplaires aux individus sélectionnés
 - (l'abonnement s'arrête au 14/08/2020, d'où le message d'avertissement, ne pas en tenir compte)
 - Confirmer cette attribution
 - Recommencer avec la population « enseignants et groupes »
 - vous pouvez sélectionner individuellement les enseignants concernés.